

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 7 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 25  
Pouvoirs : 12  
Votants : 37

Date de convocation : 30 octobre 2023  
Date d'affichage : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHEROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique

**Avaient donné pouvoir :**

Madame FONTBONNE Anne-Laure à Monsieur ONETO Jean-François  
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique  
Monsieur BENSAT Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie  
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur GAUTIER Laurent  
Monsieur GREEN Alain à Madame GAIR Laurence  
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani  
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoît  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel  
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

**Absent excusé :**

Madame PALOMARES Aline

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DELIBERATION N°041/2023**

**OBJET : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Benoît Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à la fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2 28 ;

**Vu** l'arrêté interministériel n°IOMB2233415A du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n° 033/2020 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant fixation des durées d'amortissement des biens ;

**Considérant** qu'à l'occasion du passage à la M57, il convient de fixer de nouveau les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au chapitre « 204 - subventions d'équipement versées » ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 17 octobre 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Décide de fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :
  - o 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
  - o 15 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers (autres que bâtiments) ou des installations ;
  - o 30 ans pour les subventions qui financent des bâtiments ;
  - o 40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 7 novembre 2023

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck

